

Conseil d'arrondissement du Lundi 6 Mars 2023

Vœu présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu-e-s de la majorité municipale relatif au projet de Carte Scolaire 2023/2024 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14^e arrondissement

Considérant que l'école publique a pour mission de permettre à tous les enfants, dès leur 3 ans, de bénéficier d'un parcours de réussite pour toutes et tous quel que soit le milieu social d'origine ;

Considérant les projets soumis ou à soumettre aux CDEN des 13 février et 6 mars, sanctionnant respectivement 182 suppressions de postes dans les collèges et lycées (dont 80 pour les seuls collèges), et 155 suppressions de postes d'enseignants et 176 fermetures de classes et seulement 6 ouvertures dans les écoles du 1^{er} degré ;

Considérant que ces fermetures de classes dans les écoles ou les collèges représentent l'équivalent de la fermeture de 19 écoles primaires et 3 collèges ;

Considérant que les écoles maternelles 15 rue Antoine Chantin, 55 rue Sarrette, 190 rue d'Alésia, 10 rue Sévero, que les écoles élémentaires 8 rue Maurice Rouvier, 188 rue d'Alésia et 3 rue d'Alésia sont concernées par ces annonces de fermetures de classes et qu'en complément les collèges Alphonse Daudet, Jean Moulin, Alberto Giacometti et François Villon sont concernés par des annonces de fermetures de division en 6^e ;

Considérant que 4 des établissements concernés dans le 14^e arrondissement sont situés en réseau d'éducation prioritaire (REP) ;

Considérant la proposition de fusion de la maternelle et de l'élémentaire Sévero, ce qui représente la suppression d'un poste supplémentaire, portant ainsi le total à 8 postes supprimés dans les établissements du premier degré du 14^e arrondissement ;

Considérant la forte mobilisation des communautés éducatives de ces écoles, à travers des assemblées générales et des manifestations ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, qui est incontestable, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ; qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude *Regards sur l'Education* publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi l'un des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant l'impact de la crise sanitaire et des confinements successifs sur les conditions d'apprentissage, sur la santé et le bien-être des enfants ;

Considérant également les moyens alloués à l'école privée à Paris, en particulier pour accueillir des enfants non parisiens, au détriment de l'école publique ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France ;

Considérant la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, préconise que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire. Or, il y a un manque criant de moyens humains et financiers, ce qui réduit les chances de réussite et d'épanouissement pour les enfants en situation de handicap ;

Considérant l'engagement de la collectivité parisienne en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant à cet égard que la fermeture programmée des Jardins d'Enfants, en conséquence de la loi du 26 juillet 2019 et spécifiquement l'abaissement du caractère obligatoire de l'instruction à 3 ans, et la non-prise en compte de la spécificité des Jardins d'Enfants qui accueillent des enfants entre 3 et 6 ans, malgré de nombreuses interpellations du Gouvernement par les élu·e·s municipaux et parlementaires de l'opposition ;

Considérant que la Ville de Paris se mobilise fortement en consacrant d'importants moyens à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves en transformant les cours d'écoles en Oasis, en rendant les abords des écoles plus apaisés et moins pollués avec les Rues aux Écoles, en proposant des ateliers périscolaires gratuits les mardis et vendredis, en offrant des enseignements avec des Professeurs de la Ville de Paris spécialement formés dans les disciplines qu'ils enseignent (EPS, Arts plastiques, Musique), et de nombreux autres dispositifs dans les écoles et les collèges ;

Considérant enfin la mobilisation de la Ville pour entretenir ses bâtiments et améliorer leur performance énergétique ;

Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu·e·s de la majorité municipale souhaitent réaffirmer leur engagement pour la réussite éducative des enfants du 14ème arrondissement et émettent le vœu auprès du Rectorat de Paris :

- **Que soit annulée la suppression prévue de 331 postes d'enseignant.e.s du premier et second degré à Paris ;**
- **Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2023-2024 soit revues à la hausse pour permette l'annulation des fermetures de classes (ou de divisions) dans les écoles et les collèges publics, et garantir à tous les élèves les conditions de la réussite ;**
- **Qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteurs de handicap.**
- **Que les moyens alloués aux RASED et à la brigade de remplacement des enseignant·e·s soient revus à la hausse.**